

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**26 septembre 2018, 18 h
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, salle Nadia
4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2
(Adopté le 28 novembre 2018)**

Présences :

| Nom | Collège électoral | Poste |
|--------------------------------------|---|--|
| M ^{me} Micheline Ulrich | Membre indépendant – Gouvernance ou éthique | Présidente |
| M ^{me} Sonia Bélanger | Président-directeur général | Présidente-directrice générale et secrétaire |
| M. Gérard Boismenu | Nomination – Universités affiliées | Administrateur |
| M. Jean Chartier | Membre observateur – Fondations | Administrateur |
| M. Bernard Circé | Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité | Administrateur |
| M ^{me} Marie-Hélène Croteau | Membre indépendant – Protection de la jeunesse | Administratrice |
| M. Gérard Dufour | Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité | Administrateur |
| M ^{me} Marie-Ève Giroux | Désignation – Conseil multidisciplinaire | Administratrice |
| M ^{me} Rinda Hartner | Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers | Administratrice |
| M ^e Marlene Jennings | Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines | Vice-présidente |
| M. André Lemieux | Membre indépendant – Santé mentale | Administrateur |
| M ^{me} Diane Morin | Nomination – Universités affiliées | Administratrice |
| D ^r Daniel Murphy | Désignation – Département régional de médecine générale | Administrateur |
| M. Michael Udy | Membre indépendant – Réadaptation | Administrateur |
| M. Visal Uon | Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques | Administrateur |

Absences motivées :

| | | |
|--------------------------------|--|-----------------|
| M. Éric Forget | Membre indépendant – Usager des services sociaux | Administrateur |
| M ^{me} Monika Throner | Désignation – Comité des usagers du centre intégré | Administratrice |
| M. Jean Toupin | Membre indépendant – Réadaptation | Administrateur |

Postes à combler :

| | | |
|--|--|----------------|
| | Membre indépendant – Organismes communautaires | Administrateur |
| | Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens | Administrateur |

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 19 septembre 2018, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 19 septembre 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 26 septembre 2018 à 18 h 10.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 26 septembre 2018, sous réserve des modifications suivantes :

- Ajout des points suivants :
 - 7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers
 - 12.8 Nomination du cogestionnaire médical du programme de cancérologie
- Retrait des points suivants :
 - 11.1 Rapport annuel 2017-2018 – Comité de révision
 - 12.5 Départs à la retraite
 - 12.7 Stages
 - 15.3 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 19 septembre 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate que trois questions sont inscrites au registre. Elle invite messieurs Alain Croteau et Simon Bélanger à poser leur question.

1) Messieurs Alain Croteau et Simon Bélanger, syndicat des travailleurs et travailleuses du CCSMTL - CSN

M. Alain Croteau se questionne à savoir quel est le plan d'action de la direction pour remédier à la pénurie de personnel, notamment des préposés aux bénéficiaires.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, souligne que l'ensemble du Québec connaît actuellement un important besoin de main-d'œuvre de préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé et de services sociaux. La pénurie s'est accentuée au cours de la dernière année en raison de la création de postes dans le secteur de l'hébergement et l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame au sein du CCSMTL. La direction est bien au fait de la situation qui est critique tant du point de vue attraction que rétention de cette catégorie de personnel. À court terme, M^{me} Bélanger suggère de réunir des représentants du syndicat, de la direction des ressources humaines et du programme SAPA pour discuter de pistes de solution et pour faire émerger des projets innovants.

Pour sa part, M. Simon Bélanger demande à la direction d'accélérer le règlement du dossier en lien avec l'attribution des locaux syndicaux.

M^{me} Bélanger s'informerait auprès du secteur des relations de travail pour voir les possibilités à ce niveau.

2) M. Jean-Yves Gagné, secrétaire du comité des usagers de Jeanne-Mance

En l'absence de M. Jean-Yves Gagné, cette question est retirée.

3) M. Olivier Bailleul, représentant, APTS du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

Les questions de M. Olivier Bailleul portent essentiellement sur les résidences à assistance continue (RAC) et le plateau de travail du CRDITED, notamment sur la sécurité du personnel et des usagers et la création d'un comité paritaire de santé et de sécurité au travail.

M^{me} Bélanger souligne que la sécurité du personnel et des usagers est au cœur des préoccupations du CCSMTL qui suit de près ce dossier. Ayant constaté que certaines RAC ne correspondaient pas aux standards requis pour y héberger nos usagers, le CCSMTL a procédé à des travaux pour fermer des installations et pour ouvrir de nouvelles RAC mieux adaptées à la clientèle. De plus, des agents d'intervention ont été ajoutés dans des RAC qui accueillent des cas plus lourds afin d'assurer la sécurité nécessaire. Force est de constater que ces mesures ont eu un effet positif car les événements indésirables ont diminué.

Elle accueille favorablement la demande de l'APTS à l'effet de créer un comité paritaire de santé et de sécurité au travail pour se pencher notamment, sur les enjeux de sécurité.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Ulrich fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 13 juin :

Juillet et août 2018

Rencontre individuelle des administrateurs du conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des administrateurs du conseil d'administration, M^{me} Ulrich a rencontré tous les administrateurs durant la saison estivale. Elle profite de l'occasion pour remercier tout spécialement, au nom du CIUSSS et du conseil d'administration, les administrateurs qui terminent leur mandat :

- M. Éric Forget
- M^{me} Diane Morin
- M. Jean Toupin

6 août 2018

Conférence de presse ministérielle – Agrandissement de l'Hôpital de Verdun

- En présence de M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, de M^{me} Isabelle Melançon, députée de Verdun, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Le conseil des ministres a approuvé le dossier d'opportunité.
- Annonce d'un projet majeur de 232 M\$ au service de la population de Verdun.
- Construction d'un édifice de 5 étage qui sera relié à l'Hôpital de Verdun (147 lits).
- Annonce de 15,9 M\$ pour la réalisation du dossier d'affaires.

Des gains importants pour les patients et leurs proches :

- Hausse de 40% de la superficie actuelle (plus de 15 000 m²).
- 69 % de lits en médecine-chirurgie aménagées en chambres individuelles, comparativement à 10 % actuellement.
- Salle de toilette privée dans la plupart des chambres.
- Des cliniques donnant directement sur la rue.
- 7 salles d'examen additionnelles dans les cliniques externes : meilleur accès à plusieurs spécialités pour la population.
- Le projet nécessite l'acquisition de 4 lots adjacents à l'Hôpital. Un décret de droit de réserve pour fins publiques a été approuvé par le Conseil des ministres le 15 août 2018. Les aires de significations ont été émis aux propriétaires des lots.

14 août 2018

Conférence de presse ministérielle – Modernisation de Dominique Savio Mainbourg

- En présence de M^{me} Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie.
- Annonce d'un investissement de 18 millions dans l'un des 4 grands sites d'hébergement du Programme jeunesse.
- Cet investissement permettra une amélioration importante en termes de qualité de vie pour la clientèle adolescente du Centre de réadaptation Dominique-Savio-Mainbourg qui tend à augmenter depuis quelques années.

Résumé du projet :

- Aménagement de 3 nouvelles unités de vie de 13 chambres.
- Réaménagement de l'école.
- Climatisation complète.
- Installation d'un système de chauffage plus efficient.

12 septembre 2018

Séance du comité de vérification

Participation à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

17 septembre 2018

Séance du comité de vigilance et de la qualité

Participation à titre d'invitée, à la séance du comité de vigilance et de la qualité. M. André Lemieux, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

20 septembre 2018

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Participation à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Bélanger fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 13 juin :

15 juin 2018

Visite de site – Programme FORCES

- Graduation du Groupe 13 du Programme FORCES à Ottawa
- L'équipe : Julie Lajeunesse, Julie Grenier et Nicole Parent.
- Projet : Planifier l'offre de services de l'Hôpital Notre-Dame en favorisant une approche intégrée au sein du CIUSSS et du réseau Jeanne-Mance

29 juin 2018

Déménagement officiel de la direction vers l'Hôpital Notre-Dame

5 juillet 2018

Conférence de presse – Chaleur accablante

- En présence de Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Dr Horacio Arruda, sous-ministre adjoint à la Direction générale de la santé publique et directeur national de santé publique et Dre Mylène Drouin, directrice régionale de Santé publique de Montréal.
- Annonce de la directrice de la santé publique du retour au niveau « veille saisonnière » prévu au Plan régional de prévention et de protection en cas de chaleur accablante ou extrême pour la région montréalaise.
- Ce fût l'occasion de rappeler la concertation et la participation de tous les acteurs de la région de Montréal pour atténuer l'impact sur les populations à risque.

6 août 2018

Conférence de presse ministérielle – Agrandissement de l'Hôpital de Verdun

14 août 2018

Conférence de presse ministérielle – Modernisation de Dominique Savio Mainbourg

16 août 2018

Conférence de presse ministérielle – Transport adapté

- Annonce ayant lieu à l'Institut de réadaptation Gingras Lindsay de Montréal concernant l'amélioration des services en transport adapté.
- En présence de Mme Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie. Au nom du ministre des transports, M. André Fortin.
- Le transport adapté est un vecteur d'inclusion sociale indispensable pour nos usagers. Nous étions donc ravis d'être au premier rang pour le renforcement de ces services essentiels à notre clientèle.

13 septembre 2018

Visite du consul général de Chine

- Visite de courtoisie à l'Hôpital chinois de Montréal du Consul général de la République populaire de Chine à Montréal, M. Chen Xueming.
- Plusieurs représentants du CIUSSS, de la Fondation de l'Hôpital chinois de Montréal, de la Corporation, des Dames Auxiliaires, du comité des usagers et de la communauté chinoise se sont rassemblés afin d'offrir un accueil chaleureux à Son excellence.

- Lors de son passage, Chen Xueming en a profité pour approfondir ses connaissances sur ce milieu de vie qu'est l'Hôpital chinois de Montréal, saluer les résidents et faire une visite des lieux.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 13 juin 2018

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 13 juin 2018, tel que déposé.

6.1.2 Affaires découlant

M^{me} Bélanger fait un survol des dossiers discutés.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 9 août 2018

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 août 2018, tel que déposé.

6.2.2 Affaires découlant

M^{mes} Bélanger et Ulrich souhaitent la bienvenue à M^{me} Assunta Gallo, nommée directrice de la protection de la jeunesse en août dernier.

7. Qualité et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point et répond aux questions des membres. Une mention est faite à l'effet de porter une attention à la numérotation des indicateurs qui a été changée dans le but d'intégrer les résultats pour l'Hôpital Notre Dame à la période 4 de l'année financière 2018-2019. Les nouveautés concernent les indicateurs suivants :

- Indicateur 11.2 : Pourcentage des demandes en imagerie médicale qui sont en attente depuis moins de trois mois pour les **résonances magnétiques IRM – Hôpital Notre Dame**.
- Indicateur 11.4 : Pourcentage des demandes en imagerie médicale qui sont en attente depuis moins de trois mois pour les **tomodensitométries – Hôpital Notre Dame**.
- Indicateur 11.6 : Pourcentage des demandes en imagerie médicale qui sont en attente depuis moins de trois mois pour les **autres échographies – Hôpital Notre Dame**.
- Indicateur 14.2 : Taux d'infections nosocomiales par 10 000 jours-présence (**SARM**) – Hôpital Notre Dame
- Indicateur 15.2 : Taux d'infections nosocomiales par 10 000 jours-présence (**ERV**) – Hôpital Notre Dame
- Indicateur 16.2 : Taux d'infections nosocomiales par 10 000 jours-présence (**Clostridium**) – Hôpital Notre Dame.

Pour les indicateurs 17.1, 17.2, 17.3, 18.1, 18.2, 18.3 au sujet des incidents-accidents, nous avons retiré la couleur du statut d'atteinte et ils ne sont plus présentés dans la fiche exécutive en raison de la difficulté à les apprécier étant donné que l'augmentation ou la diminution des incidents peuvent être autant liée à des retards de saisies et à une diminution réelle du nombre d'incidents.

Il est à noter qu'un nouveau code de couleur (mauve) est proposé concernant la ligne et la valeur de la cible afin d'en faciliter la distinction avec les valeurs périodiques.

Les faits saillants des résultats à la période 4 sont aux nombres de dix-sept (17) **verts**, douze (12) **jaunes** et vingt et un (21) **rouges**, dont trois (3) qui ne sont pas de véritables écarts défavorables, car ce sont des données cumulatives.

À la lumière des résultats de la période 4, selon le modèle qualité performance (MQP), l'établissement est en bonne posture pour la dimension **Accessibilité/Qualité** :

- Soutien à domicile de longue durée;
- 48 heures et plus sur civière – (SOV et HND);
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Évaluation spécialisée en dépendance;
- Chirurgie, autres chirurgies d'un jour, chirurgie hospitalisée (SOV et HND);
- Imagerie médicale pour les tomodensitométries, Autres échographies, - SOV;
- En DI-TSA 1^{ère} ligne (priorité modérée);

- En DI-TSA 1^{ière} ligne (priorité urgente);
- En DP 1^{ière} ligne (priorité Urgente);
- En DP – Services spécialisés (priorités élevée et modérée);
- Taux d'infections nosocomiales (SARM)/Hôpital Notre Dame;
- Taux d'infections nosocomiales (ERV)/Hôpital Verdun-Hôpital Notre Dame;
- Taux d'infections (Clostridium) à l'Hôpital Notre Dame;
- Projet en cours

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- Soins infirmiers - séjours sur civière (SOV et HND);
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 28 jours – SOV et 56 jours pour HND;
- Imagerie médicale pour les résonances magnétiques, SOV;
- Imagerie médicale pour les tomodensitométries – Hôpital Notre Dame.
- Imagerie médicale pour les autres échographies et les échographies mammaires– Hôpital Verdun;
- En DI-TSA – Services spécialisés (priorité élevée);
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DITSA;
- En DP 1^{ière} ligne (priorités élevée et modérée);
- Projet en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 28 jours (HND) et 56 jours (SOV);
- Imagerie médicale pour les résonances magnétiques – Hôpital Notre Dame;
- Imagerie médicale pour les autres échographies (Hôpital Notre Dame);
- En DI-TSA, services spécialisés (priorité modérée);
- En DI-TSA, services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans;
- En DP – Services spécialisés (priorité urgente);
- Taux d'infections nosocomiales (SARM) et (Clostridium)/Hôpital Verdun;
- Projet en cours

Mobilisation/Optimisation

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, ceux-ci sont globalement stables.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 4.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évolue de façon favorable. À noter que les données présentées sont en date du 12 septembre 2018 pour cet indicateur.

7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point. Le rapport trimestriel sur la sécurité des usagers propose un portrait trimestriel de la prestation sécuritaire des soins et services au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dont les données couvrent la période 1 à 4 de l'année financière 2018-2019, soit du 1^{er} avril au 21 juillet 2018.

8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 20 septembre 201

8.1 Rapport de la présidente

M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 20 septembre 2018.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de la déclaration d'intérêts (annexe 3) mise à jour d'un administrateur et s'en est déclaré satisfait.

2. Mandat et plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique

Les membres du comité ont élaboré leur plan de travail pour l'année 2018-2019.

3. Accueil et intégration des nouveaux administrateurs du conseil d'administration

Les membres du comité ont discuté de l'accueil et de l'intégration des trois nouveaux administrateurs qui débiteront leur mandat le 30 septembre 2018.

4. Politique - Accueil et intégration du nouvel administrateur du conseil d'administration

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance d'une modification mineure à apporter à la Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

M^{me} Croteau demande aux membres de lui faire part de leur intérêt à devenir membre d'un comité ainsi qu'à devenir administrateur accompagnateur pour les nouveaux membres.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le jeudi 22 novembre 2018 à 14 h.

8.2 Politique – Accueil et intégration du nouvel administrateur du conseil d'administration

Le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à une modification et recommande au conseil d'administration l'adoption de la Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration.

ATTENDU QUE la politique vise à décrire les mécanismes mis en place pour assurer l'accueil et l'intégration d'un nouvel administrateur afin que ce dernier puisse contribuer pleinement et rapidement aux travaux du conseil d'administration et de ses comités.

ATTENDU QU'un programme d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur est enchâssé dans la politique.

ATTENDU QUE la politique a déjà été adoptée par le conseil d'administration le 14 juin 2017 et qu'il y a lieu de faire une modification.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique entrera en vigueur le 26 septembre 2018.

9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 17 septembre 2018

9.1 Rapport du président

M. André Lemieux, président du comité de vigilance et de la qualité, présente le rapport de la séance du comité de vigilance et de la qualité du 17 septembre 2018.

1. Rapport annuel 2017-2018 de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS)

Présenté par la CPQS, le rapport témoigne des activités et des interventions en application du régime d'examen des plaintes de la CLPQS. Il inclut bon nombre de tableaux, schémas, portraits détaillés et faits saillants du bureau de la commissaire. Il s'agit d'un rapport intéressant, bien documenté, qui capte l'intérêt du lecteur. Le rapport sera déposé au conseil d'administration le 26 septembre 2018.

2. Présentation du processus d'intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et procédure de suivi des rapports

La mission de la Commission est d'assurer la promotion et le respect des droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur la protection de la jeunesse et aussi la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Madame Suzanne Dessureault, directrice adjointe de la protection de la jeunesse et directrice adjointe provinciale, était invitée à présenter le contexte d'une intervention de la CDPDJ et la procédure de suivi des rapports et des recommandations que la CDPDJ dirige vers le CIUSSS au directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) de notre établissement qui lui en informe dès lors le CVQ lorsque ces recommandations ont des portées plus systémiques.

3. État d'avancement des travaux du plan d'action - Continuum en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) – direction adjointe continuum du DI-TSA, 1^{re}, 2^e et 3^e lignes

Depuis le début du projet en P11 (2016-2017) jusqu'à la P5 (2018-2019), 516 nouveaux enfants ont été desservis. Au cours de cette même période, 549 nouvelles demandes ont été reçues, et ce, sans compter les demandes pour UnisSon. Malgré toutes les mesures mises en place, il est constaté que le nombre de nouvelles demandes est supérieur au nombre d'enfants desservis. Le délai le plus long d'attente est inférieur à 18 mois.

Afin d'atteindre la cible du délai d'un an en avril 2019, considérant le nombre de demandes reçues ainsi que le nombre de refus de service, 25 nouveaux enfants au programme 0-6 TSA devront être pris à chaque période financière.

Une révision des charges de cas des intervenants et de l'organisation du travail ainsi qu'une réévaluation de la répartition des ressources lorsque les délais auront commencé à être résorbés dans les autres programmes sera faite incessamment. Le programme de détection Cirène de l'Hôpital Ste-Justine pour les 0-6 ans apporte une certaine augmentation de la demande TSA. Dossier suivi avec intérêt par le CVQ.

4. Tableau des recommandations du Protecteur du citoyen et suivis de la CPQS

Les dossiers actifs inscrits au tableau des recommandations du Protecteur du citoyen et suivis de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services sont passés en revue par le CVQ à chaque séance. Depuis le 14 mai dernier, le Protecteur du citoyen a procédé à l'ouverture de trois nouveaux dossiers et la fermeture de deux dossiers.

Le CVQ porte une attention spéciale aux suivis des travaux de trois dossiers particuliers : la ressource d'assistance continue (RAC) Esplanade et résidence Bellerive et un nouveau dossier visant l'installation Gingras-Lindsay-de-Montréal, soit le 18-07514.

Pour la Résidence Bellerive, l'exploitant a collaboré afin d'apporter les correctifs nécessaires et aussi s'assurer que les critères sociosanitaires et les normes d'exploitation soient conformes. Cependant, il a échoué le critère concernant la sécurité d'incendie. Une demande de prolongation pour l'obtention du renouvellement de la certification a été accordée au 30 novembre 2018 par le Protecteur du citoyen. Ce report permettra la mise en conformité du plan de prévention et de poursuivre de manière intensive un coaching pour la réussite de l'exercice. Les admissions sont arrêtées pour le moment.

La RAC Esplanade, le rapport final des travaux du comité de suivi « Plaintes des usagers de la RAC Esplanade » sera déposé au CVQ le 26 novembre 2018.

Dans le dossier 18-07514, les recommandations du Protecteur dans le dossier 18-07514 portent sur la clarification des procédures lorsqu'une personne est intoxiquée ou présente un comportement agressif et la diffusion d'information au sujet des ressources existantes auxquelles il est possible de faire appel dans ce genre de situation. Étant donné que ce genre de situation pourrait se reproduire dans d'autres installations de notre établissement, ce dossier sera porté à l'attention du Comité de coordination clinique et universitaire à sa rencontre du 18 septembre afin de s'assurer que l'information au sujet des ressources disponibles dans les cas de personnes intoxiquées ou présentant des comportements agressifs soit diffusée et connue, et optimiser l'utilisation de ces mêmes ressources. Dossier à suivre.

5. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Rien à signaler.

6. Questions diverses

✓ Hôpital Notre-Dame

Madame Monika Throner fait part de ses commentaires suite à sa visite de l'Hôpital Notre-Dame.

7. Prochaine séance du comité de vigilance et de la qualité

La prochaine séance du comité de vigilance et de la qualité se tiendra le 26 novembre 2018.

10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 12 septembre 2018

10.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le rapport de la séance du comité de vérification du 12 septembre 2018.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Situation financière P4 se terminant le 28 juillet 2018 excluant HND et

1.2 Situation financière P4 – Hôpital Notre-Dame

M. Christian Parent présente un sommaire de la situation financière à la période 4 se terminant le 28 juillet 2018 excluant HND et un sommaire de la situation financière de l'Hôpital Notre-Dame.

Pour le CIUSSS excluant HND, le déficit est de 5 680 000 \$ et pour HND le déficit est de 2 178 000 \$.

Pour le 31 mars 2019, on projette un déficit total de 19,9 M\$ soit l'équivalent du sous-financement de HND (15,5 M\$) et du non-financement des crédits régionaux (4,4 M\$). La projection évoluera en fonction des dossiers d'optimisation.

2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Mauvaises créances

Lors de la présentation du rapport financier annuel en juin 2018, les membres du comité de vérification ont demandé que la dépense de mauvaises créances du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal soit comparée à celles d'autres établissements.

À l'aide des rapports financiers annuel AS-471, un tableau présentant les mauvaises créances de plusieurs établissements a été préparé pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

Plusieurs chefs des comptes à recevoir d'autres établissements ont été contactés afin de comprendre les données lorsque celles-ci étaient non standards.

Plusieurs projets sont en cours pour réduire nos mauvaises créances :

- Un technicien en travail social a été recruté par le service des comptes à recevoir. Celui-ci s'assure de rencontrer les usagers dès leur arrivée en CHSLD afin de les aider à faire leur demande d'exonération et d'éviter qu'ils accumulent des arrérages. Il consulte l'OEMC (outil d'évaluation multi-clientèle) des résidents et supporte ceux qui présentent des difficultés à gérer leurs finances.
- Un comité formé du chef de service des comptes à recevoir et de gestionnaires du programme jeunesse a planifié plusieurs actions afin de supporter les parents sur l'aide sociale dans leurs demandes d'exonérations.

On note que notre établissement est plus performant que les autres CIUSSS de l'Île-de-Montréal mais moins que les établissements en région pour 2015-2016 et 2016-2017. Les méthodes de calculs sont différentes d'un établissement à l'autre.

2.2 Régime d'emprunt à long terme d'ici au 31 décembre 2019

M. Christian Parent dépose un document concernant le régime d'emprunts à long terme pour un montant de 120 419 102,50 \$ du 1^{er} juillet 20178 au 31 décembre 2019.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le régime d'emprunt à long terme du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 au montant de 120 419 102,50 \$.

2.3 État de situation sur le paiement des comptes fournisseurs

Le 1^{er} avril 2017, après la fusion des systèmes administratifs, le service des comptes à payer a éprouvé des difficultés à payer les fournisseurs dans un délai raisonnable (30 à 45 jours).

Une première présentation au comité de vérification du 7 novembre 2017 a permis d'expliquer les causes des délais dans le paiement des factures ainsi que les initiatives des deux directions, (direction des ressources financières et direction approvisionnement et logistique) pour réduire ceux-ci.

Un suivi a été présenté au comité de vérification du 16 janvier 2018 afin de présenter les améliorations.

Depuis cette date, plusieurs actions ont été réalisées et des améliorations notables ont été constatées.

Une présentation sur les résultats des mesures correctives mises en place aux comptes payables et à l'approvisionnement et logistique sera faite en janvier 2019.

Une présentation sur la mise en place des contrôles internes des comptes payables sera faite en novembre 2018.

3. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

3.1 Reddition de compte en gestion contractuelle

M. François Leroux dépose pour information la liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 100 000 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).

4. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

4.1 Suivi du dossier de sécurité de l'information

Messieurs Jacques Couillard et Luc Bouchard présentent le contexte global des règles de sécurité de l'information du SCT et les obligations de notre établissement à cet égard. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a introduit au cours des dernières années un cadre de gestion et des règles d'applications de plus en plus rigoureuses et exigeantes pour les établissements de santé du Québec.

Suite aux récentes cyberattaques qui ont touché les établissements du réseau de la santé, de nouvelles obligations en matière de gestion de la sécurité de l'information ont été ajoutées et une reddition de compte sur celle déjà existantes a été renforcée. Certains échéanciers sont serrés et un état de situation et un plan d'action seront déposés au ministère pour le 30 septembre 2018. Également, on prévoit l'embauche de 7 ressources.

5. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

5.1 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassement de coûts

M. Rénald Breton dépose la liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus.

5.2 Renouvellements et modifications de baux

M. Rénald Breton dépose un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux. Le détail de ces baux se retrouve dans la fiche synthèse et résolution déposées au conseil ainsi que la pièce jointe (tableau des baux). Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

5.3 Modifications à la politique de stationnement

M. Rénald Breton présente la nouvelle version de la politique de stationnement. Comme suite à la mise en application de la politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement (ci-après nommée la politique), certaines dispositions de cette dernière étaient sujets de demandes de modification de la part des utilisateurs des aires de stationnement, des représentants syndicaux et de certaines directions.

Des décisions ont été prises par les instances internes du CCSMTL afin d'apporter des précisions et de corriger la situation. À titre d'exemple, la notion de véhicule requis et la gratuité du stationnement pour les employés ayant cette mention dans la description de leur poste.

De plus, une nouvelle circulaire du MSSS, datée du 31 mai 2018, a apporté des précisions sur la tarification, notamment pour les membres de la famille d'un usager hébergé en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Cette nouvelle circulaire exige aux établissements de s'y conformer au plus tard le 30 septembre 2018.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter la révision de la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette révision de la Politique entre en vigueur le 27 septembre 2018.

5.4 Planification triennale 2018-2021 du PCFI et PCEM (volet non médical)

Annuellement, le ministère de la Santé et des Services sociaux procède à l'allocation des enveloppes budgétaires aux fins de maintien des actifs du réseau sociosanitaire québécois. Pour 2018-2019, un montant total de 36 004 279 \$ est accordé au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dans le cadre des investissements du Plan québécois des infrastructures. Ce montant est constitué des enveloppes distinctes eu égard aux catégories des actifs concernés :

| Activités | Enveloppe provinciale | Allocation CCSMTL |
|--|------------------------------|--------------------------|
| 1. Maintien des actifs immobiliers | 215,10 M\$ | 15 492 280 \$ |
| 2. Maintien des actifs immobiliers – Partenariat public-privé | 9,14 M\$ | 0 \$ |
| 3. Résorption du déficit du maintien des actifs immobiliers | 125,45 M\$ | 0 \$ |
| 4. Rénovation fonctionnelle mineure autre qu'en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) | 109,10 M\$ | 6 840 595 \$ |
| 5. Rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD | 35,00 M\$ | 2 642 000 \$ |
| 6. Remplacement de l'équipement médical | 287,70 M\$ | 6 373 548 \$ |
| 7. Résorption du déficit de maintien des actifs - équipement médical | 100,00 M\$ | 766 693 \$ |
| 8. Remplacement de l'équipement non médical et mobilier | 78,80 M\$ | 3 889 163 \$ |

Une fois les enveloppes allouées, les établissements doivent procéder à la planification des projets et des acquisitions en conformité avec les lois, les règlements, les cadres de gestion, les circulaires, les politiques, les lignes directrices ainsi que les orientations en vigueur.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration, d'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice-générale, à déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux les plans suivants :

- Plan de conservation et fonctionnalité immobilières (PCFI) 2018-2019 – Maintien des actifs immobiliers (MA)
- Plan de conservation et fonctionnalité immobilières (PCFI) 2018-2019 – Rénovation fonctionnelle mineure (RFM)

La prochaine séance du comité de vérification se tiendra le 14 novembre 2018.

10.2 Régime d'emprunts à long terme du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019

Résolution numéro 2018-09-26-02

Régime d'emprunts à long terme du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 120 419 102,50 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018 ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 120 419 102,50 \$, soit institué ;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;

- ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
La Présidente directrice générale;
Le Président directeur général adjoint;
Le Directeur des ressources financières ou
Le Directeur des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

10.3 Baux immobiliers

Résolution 2018-09-26-03

Renouvellement de baux

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver quatre renouvellements et deux modifications de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver quatre renouvellements de baux ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

| Nom de l'installation | Adresse |
|---|---------------------------------|
| Foyer de groupe pour mères et enfants Christophe-Colomb | 7550, av. Christophe-Colomb |
| Centre de jour pour jeunes en difficultés d'adaptation Lajeunesse | 10794, rue Lajeunesse |
| CLSC Saint-Henri | 3904, rue Notre-Dame Ouest |
| La Courte Échelle | 1900, rue Sauvé Est, bureau 100 |

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver deux modifications de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver deux modifications de baux ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

B) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

| Nom de l'installation | Adresse |
|---|---------------------------------|
| Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Maisonneuve Est | 1001, boul. de Maisonneuve Est |
| Point de service St-Jacques | 3187, rue St-Jacques, suite 200 |

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver une nouvelle entente et deux renouvellements de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locateur;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver une nouvelle entente et deux renouvellements baux ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locateur, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

C) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

| Nom de l'installation | Adresse |
|--|-----------------------|
| Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CCA) | 2222, av. Laurier Est |
| Centre d'hébergement Champlain (ROGERS) | 1325, rue Crawford |
| Centre d'hébergement Jean-De-La-Lande (ROGERS) | 4255, av. Papineau |

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver un nouveau bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est sous-locateur;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver un nouveau bail ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est sous-locateur, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

D) Bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est SOUS-LOCATEUR :

| Nom de l'installation | Adresse |
|--|--------------------|
| Foyer de groupe pour jeunes en difficultés d'adaptation Jean-Darcet | 11555, av. Bossuet |

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10.4 Politique de stationnement – Modifications

Résolution 2018-09-26-04

Révision de la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 10 mai 2017, la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 29 novembre 2017, le premier amendement de la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* à la suite de l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame au CCSMTL ;

ATTENDU QUE la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* est entrée en vigueur de façon progressive à partir du 21 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE certaines dispositions de la politique étaient sujets de débats et de demandes de modification de la part des utilisateurs des aires de stationnement, des représentants syndicaux et de certaines directions ;

ATTENDU QU'une nouvelle circulaire du MSSS, datée du 31 mai 2018, a apporté des précisions sur la tarification, notamment pour les membres de la famille d'un usager hébergé en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Cette nouvelle circulaire exige aux établissements de s'y conformer au plus tard le 30 septembre 2018 ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la révision de la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Cette révision de la politique entrera en vigueur le 27 septembre 2018.

10.5 Planification triennale 2018-2021 – Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières et Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (volet non médical)

Résolution 2018-09-26-05

Répartition des enveloppes récurrentes 2018-2019 en maintien des actifs et en rénovation fonctionnelle mineure

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux procède annuellement à l'allocation des enveloppes budgétaires aux fins de maintien des actifs du réseau sociosanitaire québécois ;

ATTENDU QUE pour 2018-2019, un montant total de 36 004 279 \$ est accordé au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dans le cadre des investissements du Plan québécois des infrastructures ;

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit assurer les responsabilités antérieurement dévolues à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal concernant les établissements privés conventionnés (EPC), dont les installations sont de propriété publique ;

ATTENDU QUE les montants consentis aux EPC pour le maintien des actifs sont exclus des enveloppes 2018-2019 de notre établissement ;

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit procéder à la planification des projets et des acquisitions en conformité avec les lois, les règlements, les cadres de gestion, les circulaires, les politiques, les lignes directrices ainsi que les orientations en vigueur ;

ATTENDU QUE le dépôt des plans de conservation et fonctionnalité immobilières (PCFI) doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration, en bonne et due forme ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice-générale, à déposer au ministère de la Santé et des Services sociaux les plans suivants :

- Plan de conservation et fonctionnalité immobilières (PCFI) 2018-2019 – Maintien des actifs immobiliers (MA)
- Plan de conservation et fonctionnalité immobilières (PCFI) 2018-2019 – Rénovation fonctionnelle mineure (RFM)

11. Rapports annuels 2017-2018

11.1 Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal

En l'absence de M. Jude Goulet, président du CRSP, M. Visal Uon présente ce point.

Résolution 2018-09-26-06

Rapport annuel 2017-2018 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal

ATTENDU QUE le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

11.2 Application des mesures de contrôle au CCSMTL

M^{me} Aurée Courchesne et M. Louis Rocheleau, de la direction des services multidisciplinaires - Volet pratiques professionnelles, présentent ce point et répondent aux questions des membres. Quelques ajustements seront apportés au rapport.

Résolution 2018-09-26-07

Rapport annuel 2017-2018 - Application des mesures de contrôle au CCSMTL

Sur recommandation du comité central des mesures de contrôle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 de l'application des mesures de contrôle au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

12.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations de 2 pharmaciens, d'un dentiste, de 10 médecins spécialistes et de 11 omnipraticiens dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-09-26-08 et 2018-09-26-31. (Voir annexe 1)

12.2 Modification de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les modifications de privilèges de 5 omnipraticiens et 2 médecins spécialistes dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-09-26-32 et 2018-09-26-38. (Voir annexe 1)

12.3 Fin de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la fin des privilèges de 2 médecins spécialistes dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-09-26-39 et 2018-09-26-40. (Voir annexe 1)

12.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les demandes de congé de 2 omnipraticiens et de 3 médecins spécialistes dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-09-26-41 et 2018-09-26-45. (Voir annexe 1)

12.5 Démissions et départs à la retraite

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les démissions de 8 omnipraticiens et de 2 médecins spécialistes et les retraites de 3 omnipraticiens, un médecin spécialiste et un dentiste dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-09-26-46 et 2018-09-26-60. (Voir annexe 1)

12.6 Résidences

Résolution 2018-09-26-61

Listes des résidents et des externes pour l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal et pour l'Hôpital de Verdun

ATTENDU QUE les listes des résidents et des externes pour l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal et pour l'Hôpital de Verdun pour l'année 2018-2019 ont été déposées lors de la séance du 11 septembre 2018 du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

ATTENDU l'approbation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens quant à ces listes ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les listes des résidents et des externes pour l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal et pour l'Hôpital de Verdun pour l'année 2018-2019, et ce, telles que présentées.

12.7 Nomination du médecin examinateur – Hôpital Notre-Dame

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente ce point.

Résolution 2018-09-26-62

Nomination d'un médecin examinateur – Hôpital Notre-Dame

ATTENDU QUE le docteur Viet Nguyen a été proposé comme médecin examinateur de l'Hôpital Notre-Dame lors de la séance du 11 septembre 2018 du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

ATTENDU l'approbation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens quant à cette nomination;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du docteur Viet Nguyen à titre de médecin examinateur de l'Hôpital Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, à partir du 26 septembre 2018.

12.8 Nomination du gestionnaire médical du programme de cancérologie

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente ce point.

Résolution 2018-09-26-63

Nomination du gestionnaire médical du programme de cancérologie

ATTENDU la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de doter chaque centre intégré de santé et de services sociaux d'un programme de cancérologie et de nommer un gestionnaire médical pour ce programme ;

ATTENDU QUE le docteur Martin A. Champagne, hémato-oncologue, quitte ses fonctions de gestionnaire médical du programme de cancérologie au sein de l'établissement ;

ATTENDU QUE le docteur Albert Moghrabi, hémato-oncologue, a accepté les fonctions de gestionnaire médical du programme de cancérologie au sein de l'établissement suite au départ du docteur Martin A. Champagne.

ATTENDU QUE la docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, recommande la nomination du docteur Albert Moghrabi, hémato-oncologue, à titre de gestionnaire médical du programme de cancérologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du docteur Albert Moghrabi, hémato-oncologue, à titre de gestionnaire médical du programme de cancérologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, à compter du 26 septembre 2018.

12.9 Rapport annuel 2017-2018 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

D^r Brian White-Guay, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), présente le troisième rapport annuel du CMDP du CCSMTL, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Il se dit extrêmement satisfait des activités et travaux du comité exécutif du CMDP et de ses comités qui se sont maintenues au cours de la dernière année et qui ont notamment porté sur :

- la révision de l'organisation et du fonctionnement du comité central d'évaluation de la qualité de l'acte médical, dentaire et pharmaceutique ;
- la mise en place du comité d'évaluation de l'aide médicale à mourir ;
- l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame (Automne 2017) ;
- la mise en place des changements qui feront suite à l'application des dispositions prévues par l'adoption de la nouvelle législation en ce qui a trait aux Lois 20 et 130 en particulier.

Résolution 2018-09-26-64**Rapport annuel 2017-2018 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 214 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2017-2018 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 29 mai 2018.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13. Conseil des sages-femmes**13.1 Contrats de services de sages-femmes**

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente ce point.

Résolution 2018-09-26-65**Renouvellement du contrat de service de madame Amélie Lamarche à titre de sage-femme**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Amélie Lamarche est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité:

- De renouveler le contrat de service à temps complet régulier de madame Amélie Lamarche (permis 0616), à titre de sage-femme à raison de 1 ETC du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2018.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2018-09-26-66**Renouvellement du contrat de service de madame Claire Bartier à titre de sage-femme**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Claire Bartier est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps complet régulier de madame Claire Bartier (permis 1311), à titre de sage-femme à raison de 1 ETC du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2018-09-26-67**Renouvellement du contrat de service de madame Julie Lorrain à titre de sage-femme**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Julie Lorrain est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps complet régulier de madame Julie Lorrain (permis 1133), à titre de sage-femme à raison de 1 ETC du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2018-09-26-68**Renouvellement du contrat de service de madame Marie-Yannick Dion à titre de sage-femme**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Marie-Yannick Dion est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps partiel régulier de madame Marie-Yannick Dion (permis 1107), à titre de sage-femme à raison de 0,8 ETC du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2018-09-26-69**Renouvellement du contrat de service de madame Léa Walkty à titre de sage-femme**

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Léa Walkty est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps partiel régulier de madame Léa Walkty (permis 6371), à titre de sage-femme de soutien à raison de 0,8 ETC du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2018-09-26-70

Renouvellement du contrat de service de madame Alice Montier à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Alice Montier est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps partiel régulier de madame Alice Montier (permis 1308), à titre de sage-femme à raison de 0,8 ETC du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2020.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2018-09-26-71

Renouvellement du contrat de service de madame Kim Bastien à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Kim Bastien est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps partiel régulier de madame Kim Bastien (permis 0939), à titre de sage-femme à raison de 0,8ETC du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2020.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2018-09-26-72

Renouvellement du contrat de service de madame Maria-Éléna Vivas à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de services ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE madame Maria-Éléna Vivas est déjà détentrice d'un contrat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer madame Geneviève Demers en congé de maternité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat de service à temps partiel occasionnel de madame Maria-Éléna Vivas (permis 1803), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 pour remplacer madame Geneviève Demers en congé de maternité.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

14. Dossiers cliniques

14.1 Entente interétablissements encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture intervenue avec l'Hôpital Marie-Clarac

Résolution 2018-09-26-73

Entente interétablissements encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture intervenue avec l'Hôpital Marie-Clarac

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) désire adopter l'entente interétablissements avec l'Hôpital Marie-Clarac qui précise les conditions d'obtentions de statuts, de privilèges et d'obligations pour l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture ;

ATTENDU QUE l'Hôpital Marie-Clarac bénéficie des services de la docteure Sarah Adolphe, médecin omnipraticien ;

ATTENDU QUE le CCSMTL opère le Service d'Aides Techniques (SAT) du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB) et est donc à même d'exécuter les prescriptions d'aides techniques à la locomotion et la posture, notamment celles destinées à la clientèle de l'Hôpital Marie-Clarac ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente-directrice générale, Madame Sonia Bélanger, et directrice des services professionnels, docteure Julie Lajeunesse, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à signer l'entente interétablissement encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture à la docteure Sarah Adolphe de l'Hôpital Marie-Clarac.

14.2 Outil de suivi de l'implantation des composantes du réseau de services intégrés pour les personnes âgées (OSIRSIPA) – Résultats 2017-2018

M^{me} Annie Foy, directrice adjointe SAD-RI, présente ce point.

L'une des composantes de l'outil de suivi de l'implantation des composantes du réseau de services intégrés pour les personnes âgées (OSIRSIPA) prévoit que les résultats obtenus chaque année par l'établissement soient présentés aux membres du conseil d'administration.

Le Réseau de services intégrés pour les personnes âgées (RSIPA) est une façon de coordonner les services existants de façon transversale dans l'organisation, mais aussi avec les différentes instances communautaires qui interviennent auprès d'un même client. Le RSIPA permet ainsi d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la qualité des soins et services offerts aux personnes âgées du territoire du CIUSSS.

L'OSIRSIPA quant à lui, est l'outil officiel du ministère de la Santé et des Services sociaux depuis 2010 pour évaluer l'avancement des établissements dans l'implantation des composantes RSIPA. Cet outil comporte neuf composantes distinctes :

- Mécanisme de coordination ;
- Personne responsable ;
- Mécanisme d'accès au RSIPA ;

- Gestion de cas ;
- Système d'évaluation des besoins (Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC) ;
- Système de communication ;
- Plan d'intervention (PI) et Plan de services individualisé (PSI) ;
- Équipe de gériatrie ;
- Médecin de famille.

La cible identifiée dans l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018 du CIUSSS était que les réseaux locaux de services (RLS) atteignent une note supérieure à 80 %.

Au 31 mars 2018 le réseau local de services Sud-Ouest-Verdun a obtenu la note de 86,71 % d'implantation et le réseau local de services Jeanne-Mance a obtenu la note de 81,24 % d'implantation.

M^{me} Ulrich remercie M^{me} Foy pour sa présentation.

14.3 Projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun

M. Pierre-Paul Milette, directeur général adjoint, programme santé physique générale et spécialisée et directeur des services multidisciplinaires, présente ce point.

Depuis la dernière présentation du dossier au conseil d'administration du 9 mai dernier, M. Milette fait un survol des étapes franchies et des échéanciers prévus au projet :

25 mai : Dépôt du dossier d'opportunité final au Secrétariat du Conseil du trésor. Le projet présenté nécessite l'acquisition des autres lots adjacents à l'hôpital.

26 juin : Recommandation au Conseil du trésor d'approuver le dossier d'opportunité.

3 juillet : Approbation du dossier d'opportunité par le Conseil des ministres.

6 août : Annonce ministérielle confirmant que le projet d'agrandissement va de l'avant et autorisant le début de la réalisation du dossier d'affaires.

15 août : Approbation d'un décret par le Conseil des ministres autorisant l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les quatre lots visés.

29 août : Transmission des avis de signification aux propriétaires des lots.

Notons que le coût total du projet, de la planification à la réalisation, est estimé à 232 M\$, ce qui représente un investissement majeur pour l'Hôpital de Verdun. Les consultations s'effectueront au cours des prochains mois. Les travaux d'agrandissement et de modernisation devraient débuter en 2021.

Dans le contexte de la planification des infrastructures à l'Hôpital de Verdun, M^e Marlene Jennings invite le comité de direction à réfléchir à des solutions innovantes sur l'organisation du travail.

15. Dossiers administratifs

15.1 Vision et orientations stratégiques des ressources informationnelles 2018-2021

M. Luc Bouchard, directeur des ressources informationnelles, distribue séance tenante un document résumant les travaux de la dernière année de l'équipe des ressources informationnelles sur la vision des ressources informationnelles (VOSRI) 2018-2021 pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui s'articulent autour des sept orientations stratégiques suivantes :

- 1) Amélioration la satisfaction de notre clientèle et devenir un partenaire de choix
- 2) Assurer un leadership au niveau de l'informatisation clinique
- 3) Devenir une organisation innovante axée sur le partenariat et la collaboration (partenaction)
- 4) Devenir un modèle de référence en s'appuyant sur la complémentarité de nos deux missions
- 5) Promouvoir la valeur ajoutée des ressources informationnelles
- 6) Mette en place les conditions permettant l'évolution et la pérennité des ressources informationnelles
- 7) Développer le Centre infonuagique SSS du Québec

Ce document trace la voie aux actions à mettre en place dans notre CIUSSS afin d'atteindre les orientations stratégiques du MSSS, de la direction générale des technologies de l'information du MSSS (DGTI) et celles de notre CIUSSS. Une vision a été énoncée, des objectifs et orientations ont été déterminés, et un plan d'action détaillé sur 3 ans a été élaboré. Un plan budgétaire est en voie de préparation et sera présenté à la haute direction dans les prochaines semaines.

En terminant, M. Bouchard répond aux différentes questions des membres portant notamment sur :

- Le CCSMTL est-il propriétaire des infrastructures technologiques ? Effectivement c'est l'équipe des ressources technologiques du CCSMTL qui est responsable d'implanter, d'opérer et d'orchestrer l'ensemble des infrastructures.
- Aurons-nous suffisamment de personnel pour réaliser cette vision d'ici 2021 ? Le développement et la mise en place du Centre infonuagique SSS du Québec aura un effet positif de par son rayonnement et permettra ainsi d'attirer de jeunes professionnels du milieu intéressés d'apprendre et d'opérer dans un environnement innovant qui se démarque des autres. Des discussions sur les titres d'emploi et les salaires sont en cours actuellement avec le Ministère.
- Compte tenu des mandats régionaux et suprarégionaux, le budget du Ministère dédié au projet est-il réaliste et suffisant ? Les budgets recommandés pour la province du Québec ont été acceptés intégralement par le Ministère. Étant le laboratoire provincial du développement du projet du Centre infonuagique, le CCSMTL saura tirer profit en réalisant des économies à l'échelle provinciale, mais il n'en demeure pas moins qu'un rattrapage est à faire au niveau des technologies de l'information. À cet effet, des travaux sont en cours actuellement.

M^{me} Bélanger souligne avec fierté le travail important du personnel des ressources informationnelles qui s'est fait au niveau du positionnement de notre CIUSSS dans le réseau de la santé depuis sa création.

M. Bouchard fera un suivi sur l'état d'avancement du dossier à la prochaine séance du conseil d'administration du 28 novembre.

15.2 Plan de délégation de signatures des demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente ce point.

Résolution 2018-09-26-74

Plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec

ATTENDU QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec exige de l'ensemble des établissements de se doter d'un plan de délégation de signature des demandes de paiement pour l'ensemble de ses installations d'ici le 30 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE le plan de délégation de signature des demandes de paiement doit être approuvé par le conseil d'administration de l'établissement ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de délégation de signature des demandes de paiement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

15.3 Nomination intérimaire – Directeur adjoint de l'enseignement universitaire et de la recherche – Unité de soutien à la stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP)

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2018-09-26-75

Directeur adjoint de l'enseignement universitaire et de la recherche - Unité de soutien à la stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP) – Nomination intérimaire

ATTENDU QUE la direction recommande la nomination intérimaire de M. Joe Guillaume Pelletier au poste de directeur adjoint de l'enseignement universitaire et de la recherche – Unité de soutien SRAP à la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer de façon intérimaire M. Joe Guillaume Pelletier à titre de directeur adjoint de l'enseignement universitaire et de la recherche – Unité de soutien à la stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP) à la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

16. Questions diverses

Nomination de M. Claudel Guillemette, directeur des soins infirmiers

Au nom du conseil d'administration, M^{me} Micheline Ulrich, présidente, souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Claudel Guillemette, qui a été nommé directeur des soins infirmiers, en mai dernier.

17. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance publique annuelle d'information se tiendra le jeudi 1^{er} novembre 2018, à 19 h, à la direction régionale de santé publique située au 1301, rue Sherbrooke Est, à Montréal

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 28 novembre 2018, à 18 h, à l'Hôpital Notre-Dame (Salle à confirmer), 1560 rue Sherbrooke Est, à Montréal.

18. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

19. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 26 septembre 2018 à 20 h 30.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire